

LA SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL DANS LE DIOCESE DE MATADI

1. HISTORIQUE DU MOUVEMENT

La Société de Saint Vincent de Paul, ce mouvement d'œuvre de charité, est de longue date dans le diocèse de Matadi, contrairement à ce qu'en pense plus d'un. Elle est, en effet, présente dans le diocèse de Matadi depuis 1973. Si l'on en parlait moins, c'est parce qu'elle est longtemps restée dans le maquis.

Sa concentration dans un certain coin du diocèse, à savoir la paroisse Notre-Dame du Sacré-Cœur de Kinzao-Mvuete, ne lui a pas permis de vite s'épanouir intérieurement et en dehors du milieu. D'autre part, sa dépendance du diocèse de BOMA l'a fait trop fonctionner comme une extension succursale de ce diocèse depuis presque 23 ans. C'est seulement le 28 avril 1996 qu'on a assisté au sevrage de ce mouvement pour tenter de se détacher de BOMA. C'est à cette date qu'il eut dans le Diocèse de Matadi l'installation officielle du premier Conseil Local Saint Laurent de KINZAO-MVUETE par Son Excellence Monseigneur Gabriel KEMBO MAMPUTU, Evêque du Diocèse de Matadi, et Monsieur Dieudonné TEMBO PHOBA, Président du Conseil Central de BOMA. Les conditions n'étant pas encore bien réunies pour en faire un conseil local autonome et exclusivement de Matadi à cause du nombre insuffisant des conférences locales, ce conseil local regorgera aussi en son sein des conférences locales du Diocèse de BOMA les plus proches de Kinzao-Mvuete.

Comme il fallait un Aumônier pour cette nouvelle institution, l'Evêque de Matadi confiera cette responsabilité à l'Abbé Aaron BAKUTUZOMANGA MAYUKU, alors Vicaire dans la Paroisse de Kinzao-Mvuete.

Pour permettre à cette œuvre de prendre de la force dans le Diocèse, vu l'importance de l'apostolat de ce mouvement dans le monde et à travers le diocèse, l'Evêque de Matadi, par sa lettre n°559/99 du 02 novembre 1999, étendra les responsabilités de l'Aumônier du Conseil Local Saint Laurent de Kinzao-Mvuete, en le nommant « Aumônier Diocésain des Œuvres de Charité de la Société de Saint Vincent de Paul » dans le Diocèse de Matadi. Le mouvement prendra alors un autre élan et les membres recevront une autre motivation pour l'expansion de ce mouvement à travers le diocèse. La nomination de l'Aumônier Diocésain de ce mouvement rompait en même temps le cordon ombilical qui reliait la SSVP-MATADI à la SSVP-BOMA. Cela ne s'est pas fait sans heurts jusqu'aux années 2003.

2. DEVELOPPEMENT LA SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL DANS LE DIOCESE DE MATADI

Comme nous le disions, la Société de Saint Vincent de Paul est présente dans le Diocèse de Matadi certainement bien avant le 23 juin 1973, date officielle de l'installation de la première conférence locale Saint Augustin de Kinzao-Mvuete, une paroisse du Diocèse de Matadi. Cette paroisse limite le Diocèse de Matadi de celui de Boma où le mouvement avait longtemps pris du chemin.

La Paroisse de Kinzao-Mvuete, constituée à 70% des fidèles bayombe (du diocèse de Boma), est la porte d'entrée de la Société de Saint Vincent de Paul dans le Diocèse de Matadi. Ces bayombe venant de partout pour raison de survie et de service dans le milieu très mouvementé de Kinzao-Mvuete, n'ont pas manqué d'apporter leurs spiritualités pratiquées dans leur

diocèse d'origine. Ils ont senti ce vide spirituel d'un mouvement absent de leur paroisse d'accueil. Ils tenteront d'en négocier avec le Curé de la paroisse, en la personne de l'Abbé Alphonse BINDA, d'heureuse mémoire et fondateur de cette même paroisse. La lutte avait été longue pour qu'il accepte difficilement cette nouvelle spiritualité alors que lui-même s'évertuait pour implanter les spiritualités qu'il appelait « régulières » dans sa paroisse naissante dont les orientations pastorales restaient à déterminer. Pour lui, la cession à cette sollicitation restait une menace.

D'autre part, il faudrait signifier l'influence non moins importante du R.F. Paul BABAKA de la Congrégation des Frères de Saint Joseph de Boma. Ce dernier est l'initiateur de la Société de Saint Vincent de Paul dans le Diocèse de Boma. Il sera affecté à Seke-Banza, une paroisse du Diocèse de Boma, la plus proche de Kinzao-Mvuete. La cité de Kinzao-Mvuete dépend administrativement de Seke-Banza qui est le chef-lieu du Territoire de Seke-Banza. Cette proximité créera des relations de bon voisinage entre les deux paroisses mitoyennes. Le R.F. Paul BABAKA se nouera des relations plus personnelles et plus particulières avec le Curé de Kinzao-Mvuete. En même temps, dans son apostolat dans sa paroisse d'affectation, il créera des conférences locales ; en l'occurrence, la Conférence Saint Antoine de Padoue de Seke-Banza en 1972. Réussissant son œuvre, il tentera d'en créer à Kinzao-Mvuete l'année suivante après sollicitation de l'accord du Curé de la paroisse. Celui-ci avait pu céder à la demande par contrainte de perdre son hégémonie pastorale devant ces bayombe qui constituaient le 80% de la chrétienté de sa paroisse et par respect aux relations particulières qu'il avait avec le R.F. Paul BABAKA. Ainsi, le 23 juin 1973, la première conférence fut installée officiellement à Kinzao-Mvuete. Le R.F. Paul en bon management va continuer à négocier avec les curés des paroisses de Matadi limitrophes à Seke-Banza et suivre ses bayombe dans ces milieux. Ainsi, il créera la Conférence locale Notre-Dame du Perpétuel Secours d'INGA le 19 août 1979. Il atterrira à dans la Paroisse de VUNDA où il créera à NSANDA, un sous-poste, la Conférence Saint Charles le 01 février 1991. Mais toutes ces conférences dépendront d'abord du Conseil Local de KIDIMA/LEMBA dans le diocèse de BOMA parce que selon la règle vincentienne, il faut 06 ou plus de 06 conférences locales pour ériger un Conseil Local.

C'est à la création de la Conférence Saint Donatien de Lutala Mbeko, un sous-poste de Seke-Banza que le nombre conviendra pour ériger un conseil local. Les 03 conférences de SEKE-BANZA dans le Diocèse de Boma et les 03 conférences du Diocèse de Matadi feront alors le Conseil Local Saint Laurent de Kinzao-Mvuete. Elles se détachaient du conseil local de KIDIMA pour être autonomes.

Quand la Société de Saint Vincent de Paul, dans sa réforme structurelle, supprima les Conseils Centraux, elle les remplacera par les conseils diocésains. Ainsi sera érigé dans chaque diocèse un Conseil Diocésain qui régira les conseils locaux de son ressort. Il sera autonome et traitera avec les conseils supérieurs.

Ainsi sera érigé le CONSEIL DIOCESAIN DE MATADI en date du 25 mars 2005 après une grande sensibilisation dans les paroisses du diocèse par une équipe ad hoc conduite par l'Aumônier Diocésain. Il comporte 04 conseils locaux dont le Conseil local Saint Laurent de Kinzao-Mvuete avec ses 07 conférences locales, le Conseil local Saint Etienne de Matadi avec ses 08 conférences locales, le Conseil local Saint Ignace de Lukala avec ses 18 conférences locales et le Conseil local Saint Matthieu de Luozi avec ses 12 conférences locales.

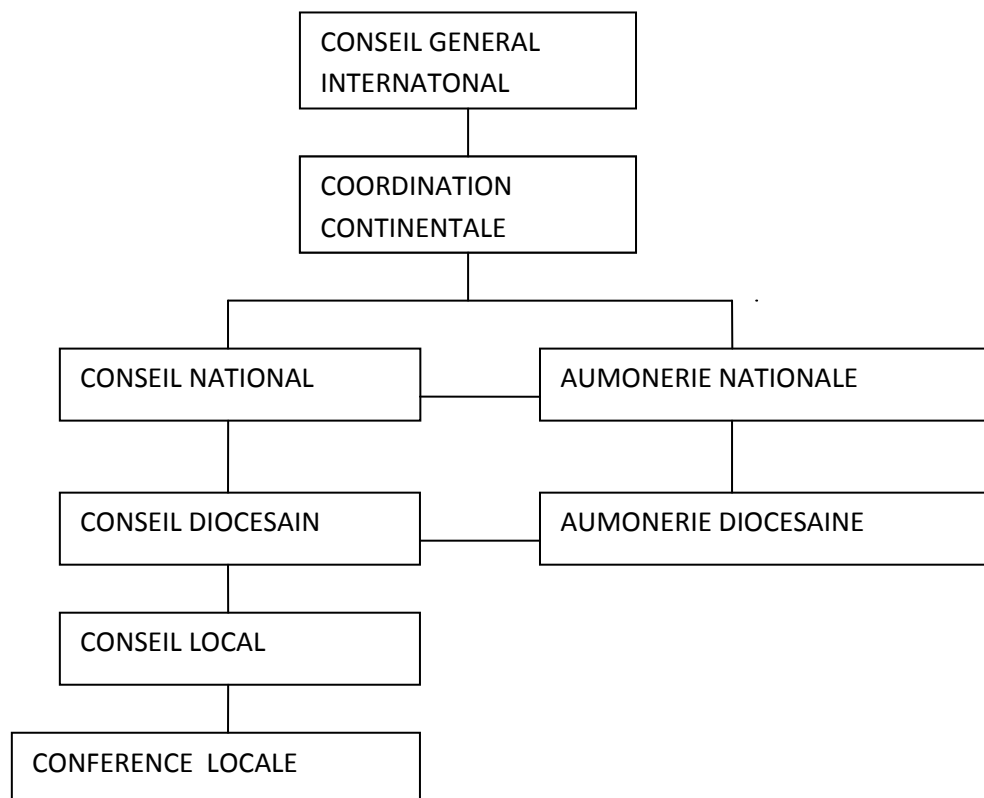
Selon le dernier rapport de 2009 en notre possession, le Conseil Diocésain de Matadi avec ses 04 Conseils locaux comptent 45 conférences locales dont 24 sont agrégées et 03 seulement

sont jumelées, 13 sont urbaines et 20 sont rurales. Il compte 307 membres dont 220 hommes et 87 femmes. Parmi eux, 67 sont des jeunes dont 35 garçons et 32 filles.

3. ORGANISATION GENERALE DU MOUVEMENT DANS LE MONDE

D'une façon simple, l'organisation de la Société de Saint Vincent de Paul se présente comme suite :

ORGANIGRAMME DE LA SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL



La Conférence locale est l'unité de base pour la Société de Saint Vincent de Paul. Elle peut contenir au plus 5 membres. Pour qu'elle soit reconnue par le Conseil Général International, elle doit être agréée. Pour être agréé, elle doit d'abord faire preuve d'activité pendant un certain temps par des rapports à envoyer au conseil local, le conseil local au conseil diocésain et ainsi de suite. L'agrégation des conférences et l'institution des conseils locaux sont sanctionnées par des lettres signés par le Président du Conseil Général International dont le Siège est en France/Paris.

A tous les niveaux, la Société de Saint Vincent de Paul est régie par la « Règle » qui constitue les « statuts » de l'organisation. La « Règle vincentienne » est une que chacun adapte à son niveau.

Pour tout renseignement sur la Société de Saint Vincent à travers le monde, rendez vous sur son site internet que voici : www.ozanet.org

Au niveau du diocèse de Matadi, la structure organique du Conseil Diocésain ou la fiche d'identité se présente comme suit :

4. LE CONSEIL DIOCESAIN DE MATADI

NOM : Conseil Diocésain de Matadi

ADRESSE DU SIEGE : Matadi, Paroisse Notre –Dame de Fatima

DATE DE FONDATION : 25 mars 2005

CONTACTS :

Nom du Président : Jean-Baptiste MANTESA VA KANDA, élu le 15 Janvier 2006

Nom de l'Aumônier : Abbé Aaron BAKUTUZOMANGA MAYUKU, nommé le 02/11/1999

E-mail : ssvpdiomatadi@yahoo.fr

ssvpaumodiat@yahoo.fr

Téléphone : (243)999144255 (Président)

(243)998512338 (Secrétaire)

(243)990291851 (Aumônier Diocésain)

REFERENCES BANCAIRES :

- Nom de la Banque : BANQUE INTERNATIONAL DE CREDIT (BIC)
- Etabli à : Kinshasa /Agence de MBANZA-NGUNGU
- Titulaire du Compte : SSVP-Conseil Diocésain de Matadi
- N° du compte : 240064005101-66 (compte en euro)
- Code swift : BICDCKI

5. LES REALISATIONS DE LA SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL DANS LE DIOCESE DE MATADI

La Société de Saint Vincent de Paul est un mouvement d'action catholique au service des démunis. Ces réalisations dans le diocèse sont à observer dans les conférences locales et l'Aumônerie diocésaine ; le Conseil Diocésain étant un organe d'administration et de coordination.

Nous ne pouvons détailler ce que les conférences réalisent dans leurs actions. Mais pour ce que nous pouvons présenter le mieux, ce sont les réalisations de l'Aumônerie Diocésaine avec les conférences ou d'une façon spécifique.

REALISATIONS DE LA SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL

AUMONERIE DIOCESAINE DE MATADI

1. JARDINS COMMUNAUTAIRES à KINZAO-VUETE en collaboration avec la conférence locale Saint Augustin de Kinzao-Vuete par l'appui financier du jumelage de la Conférence de LIMOGES/PARIS en 1998. Projet réalisé.
2. SECURITE ET AUTO-SUFFISANCE ALIMENTAIRE (SASAL) :
Projet d'exploitation agricole à LOMBO-LUKALA avec l'appui
semencier de USAID et PARSAR en collaboration avec l'ONGD :

GROUPE D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

(GIDR) depuis 2004. Projet en cours avec le retrait de USAID.

- SOUTIEN ET ENCADREMENT SCOLAIRES DES ENFANTS

DEMUNIS (SESED) : 35 enfants des familles démunies, abandonnés ou dits sorciers dans la cité de LUKALA. Avec l'appui financier des amis de SPY/Belgique depuis 2004. Projet en cours

3. Vulgarisation de la Société de Saint Vincent de Paul et création des conférences locales à travers le Diocèse de Matadi en 2005. Avec l'appui financier du Conseil Général International de la Société de Saint Vincent de Paul de la France. Projet réalisé.
4. Assistance Nutritionnelle aux Démunies (AND) : distribution des vivres à 350 personnes démunies à LUKALA en 2005, avec l'appui de PAM. Projet réalisé.
5. Renforcement des capacités socio-économiques des familles démunies de LUKALA avec l'appui de PAM (Vivre Contre Travail) en 2005. Projet réalisé.
6. Maison d'Apprentissage Professionnel/Couture (MAP-LA PATIENCE) à KIMPESE : Encadrement de la Jeunesse féminine et désœuvrée depuis 2005. Projet en cours.
7. Construction du Centre d'Encadrement des Filles et Enfants Vulnérables de KIMPESE (C.E.F.E.V.K). En cours. Voir quartier MASAMUNA .
8. 02 boutiques de vente matériels de couture, produits de l'atelier et divers à KIMPESE depuis 2005. Réalisation en cours.
9. Co-fondation et Assistance technique de l'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DE LA FEMME (APRODEF) en collaboration avec les Sœurs Mère LAURA (Colombie) à LUKALA depuis 2008. Réalisation en cours.
10. Réalisation du projet d'urgence : ACTIONS SAUVONS LES ENFANTS ET LEURS FAMILLES (ASEF)/LUOZI à LUOZI : Assistance aux personnes victimes et innocentes des incidents de BUNDU DIA KONGO et autres vulnérables dans la scolarité des enfants et le renforcement de leurs capacités socio-économiques (appui agricole) pour leur auto-prise en charge. En collaboration avec le Conseil Local Saint

Matthieu de LUOZI. Avec l'appui financier du Conseil Général International de la Société de Saint Vincent de Paul/France et du Gouvernement provincial du Bas-Congo. Cela depuis Décembre 2008 à ce jour :

- Reconstruction de 57 maisons brûlées dans 05 sites;
 - Scolarisation et santé de 197 enfants des familles victimes de 05 sites;
 - Renforcement des capacités économiques des familles victimes par des activités agricoles de CHAMPS COMMUNAUTAIRES.
 - Centre de Rattrapage Scolaire et Formation Professionnelle (CRSFP/LUOZI). : Rattrapage scolaire primaire, formation professionnelle en coupe et couture, menuiserie, maçonnerie et mécanique. Actions en cours depuis 2010.
 - Renforcement des capacités socio-économiques des écoles avec l'appui en mécanisation et en semences des CHAMPS SCOLAIRES et création des CANTINES SCOLAIRES dans certaines écoles. Action en cours depuis 2009.
11. Réhabilitation des pistes des dessertes agricoles dans le Grand Programme avec PARSAR (Projet d'appui à la réhabilitation du Secteur Agricole et Rural) du Gouvernement Congolais en partenariat avec la BAD (Banque Africaine de Développement) depuis 2008 jusqu'à nos jours (cf. Contrat en annexe). Action en cours.

LES REALISATIONS FUTURES SONT :

1. Appui semencier et matériel à la Ceinture Maraîchère de KIDIMBA/LUOZI (ACMK) ;
2. Construction et équipement du Centre de Rattrapage Scolaire et Formation Professionnelle de LUOZI (CRSFP/LUOZI) ;
3. Programme de Reboisement des savanes herbeuses dans les Territoires de Luozi et de Songololo.
4. Vulgarisation des technologies appropriées ;
5. Réhabilitation des infrastructures et équipements scolaires et sanitaires en milieu rural (10 écoles primaires et 05 Centres de santé ciblés).

Voilà quelques réalisations plus importantes que la Société de Saint Vincent de Paul – Aumônerie Diocésaine de Matadi a faites à travers le Diocèse depuis presque 5 ans sans faire allusion aux micro-réalisations de différentes conférences locales.

Pour l'Aumônerie Diocésaine de la
SSVP-MATADI, Abbé Aaron BAKUTUZOMANGA MAYUKU,

Aumônier Diocésain SSVP-MATADI.-

Nous pouvons présenter quelques images des réalisations :



REMISE DES BREVETS D'APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL A LA M.A.P./KIMPESE



PHOTOS DE REALISATIONS DES ACTIVITES SSVP-ADM et GIDR



La formation des jeunes à la MAISON D'APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL (MAP) A KIMPESE

